



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 1 sur 16

Date de révision :  
04.27.2023

**Predator S/S**

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Predator S/S

**Code produit :** TR-126

#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Nettoyant pneus et jantes,  
Détergent moussant liquide

**Utilisations déconseillées :** SO

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

**Fabricant :**

**États-Unis**

JBS Industries

2726 Henkle Drive

Lebanon, Ohio 45036

513-228-2800

SBAETEN@JBSINDUSTRIES.COM

#### Ligne d'urgence :

**Amérique du Nord**

CHEMTREC

800-424-9300 (24 heures)

### SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH :

Irritation de la peau, catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger :**



**Mentions d'avertissement :** Avertissement

#### Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.

#### Déclarations de mise en garde :

P264 Laver soigneusement la zone contaminée après la manipulation.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 2 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes.

P332+P313 En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P501 Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables.

#### Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

#### Réactivité avec l'eau

Au contact de l'eau, dégagement de gaz nocifs en cas d'inhalation.

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 68515-73-1	D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	1-70
Numéro CAS : 1310-58-3	Hydroxyde de potassium	1-45
Numéro CAS : Exclusif	Mélange tensioactif cationique/non ionique	1-40
Numéro CAS : 527-07-1	Gluconate de sodium	1-35
Numéro CAS : 7758-29-4	Triphosphate pentasodique	0.94-20
Numéro CAS : 5064-31-3	Trisodium nitrilotriacetate	0.1-15
Numéro CAS : 111-76-2	2-Butoxyéthanol	1-10
Numéro CAS : 61789-40-0	Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	0.29-9.3
Numéro CAS : 50-00-0	Formaldéhyde	<0.027
Numéro CAS : 79-43-6	Dichloroacetic acid	<0.027

Informations supplémentaires : Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Do not breath mist

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 3 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

#### Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

#### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Protégez l'œil non exposé. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

#### Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

#### Symptômes et effets aigus :

Le contact avec la peau peut entraîner des rougeurs, des douleurs, des brûlures et une inflammation.

#### Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

#### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

#### Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### Agent d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Brouillard/brume d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse résistante à l'alcool.

#### Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

### Précautions particulières :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 4 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/aérosols/vapeurs/poussières. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Éviter le ruissellement inutile des produits d'extinction qui peuvent provoquer une pollution.

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir la Section 8). Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières, fumées et aérosols. Ne pas marcher sur le produit déversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

#### Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Contenir et recueillir le déversement et placer dans un conteneur approprié en vue de l'élimination. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir la Section 13).

#### Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Protéger du gel et des dommages physiques. Conserver à l'écart de la chaleur, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Gardez le récipient hermétiquement fermé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles (voir section 10).

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Alberta	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 5 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Formaldéhyde	50-00-0	8-Hour TWA: 0.9 mg/m <sup>3</sup> (0.75 ppm)
	Formaldéhyde	50-00-0	Ceiling Limit: 1.3 mg/m <sup>3</sup> (1 ppm)
	Dichloroacetic acid	79-43-6	TWA: 2.6 mg/m <sup>3</sup> (0.5 ppm)
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	MPT 8 heures : 97 mg/m <sup>3</sup> (20 ppm)
British Columbia	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Formaldéhyde	50-00-0	MPT à 8 heures : 0,1 ppm
	Formaldéhyde	50-00-0	15-Minute STEL: 0.3 ppm
	Dichloroacetic acid	79-43-6	TWA: 0.5 ppm
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm
Manitoba	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Formaldéhyde	50-00-0	MPT à 8 heures : 0,1 ppm
	Formaldéhyde	50-00-0	15-Minute STEL: 0.3 ppm
	Formaldéhyde	50-00-0	STEL: 0.3 ppm
	Dichloroacetic acid	79-43-6	TWA: 0.5 ppm
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm
Ontario	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Formaldéhyde	50-00-0	15-Minute STEL: 1 ppm
	Formaldéhyde	50-00-0	Ceiling Limit: 1.5 ppm
	Dichloroacetic acid	79-43-6	TWA: 0.5 ppm
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm
Quebec	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Formaldéhyde	50-00-0	Ceiling Limit: 3 mg/m <sup>3</sup> (2 ppm)
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	MPT 8 heures : 97 mg/m <sup>3</sup> (20 ppm)
Saskatchewan	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Formaldéhyde	50-00-0	Ceiling Limit: 0.3 ppm
	Dichloroacetic acid	79-43-6	15-Minute Contamination Limit: 1.5 ppm
	Dichloroacetic acid	79-43-6	8-Hour Contamination Limit: 0.5 ppm
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	Limite de contamination 15 minutes : 30 ppm
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	Limite de contamination 8 heures : 20 ppm
New Brunswick	Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Limite maximum : 2 mg/m <sup>3</sup>
	2-Butoxyéthanol	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 6 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

##### Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

#### Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Liquide
<b>Odeur :</b>	Std.
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH :</b>	14
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 7 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

#### Conditions à éviter :

Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation et matières incompatibles.

#### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

#### Produits de décomposition dangereux :

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Hydroxyde de potassium	orale	DL50 Rat : 333 mg/kg
2-Butoxyéthanol	dermique	LD50 Rabbit: 1060 mg/kg
	Estimation de la toxicité aiguë orale	LD50 Rat: 1200 mg/kg (Annex VI to the CLP)
	orale	DL50 Rat : 470 mg/kg
	Inhalation ATE	LC50 Rat: 11 mg/L (4 hr [Vapor])

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 8 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Nom	Voie	Résultat
Trisodium nitrilotriacetate	orale	LD50 Rat: 1100 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : >2000 mg/kg
	inhalation	LC50 Rat: >5 mg/L (4 hr - Aerosol)
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	orale	DL50 Rat : > 2000 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : > 2000 mg/kg
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	orale	LD50 Rat: 4900 mg/kg
	dermique	DL50 Rat : > 2000 mg/kg
Formaldéhyde	orale	LD50 Rat: 100 mg/kg
	inhalation	LC50 Rat: <463 ppmV (4 hr (vapor))
	dermique	LD50 Rabbit: 270 mg/kg
Dichloroacetic acid	dermique	LD50 Rabbit: 797 mg/kg
	orale	LD50 Rat: 2820 mg/kg
Triphosphate pentasodique	orale	DL50 Rat : >2000 mg/kg
	dermique	LD50 Rabbit: > 4640 mg/kg
	inhalation	LC50 Rat: 0.39 mg/L (4 hr - Aerosol [highest achievable concentration])

### Corrosion/irritation de la peau

#### Évaluation :

Provoque un irritation cutanée.

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Hydroxyde de potassium	Provoque de graves brûlures cutanées.
2-Butoxyéthanol	Provoque un irritation cutanée.
Triphosphate pentasodique	Provoque un irritation cutanée.
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Provoque un irritation cutanée.
Formaldéhyde	Provoque de graves brûlures cutanées.
Dichloroacetic acid	Provoque de graves brûlures cutanées.

### Domages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 9 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Nom	Résultat
2-Butoxyéthanol	Provoque de graves irritations oculaires.
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Provoque de graves lésions oculaires.
Triphosphate pentasodique	Provoque de graves irritations oculaires.
Trisodium nitrilotriacetate	Provoque de graves irritations oculaires.
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Provoque de graves irritations oculaires.
Hydroxyde de potassium	Provoque de graves lésions oculaires.
Formaldéhyde	Provoque de graves lésions oculaires.
Dichloroacetic acid	Provoque de graves lésions oculaires.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Formaldéhyde	Peut causer une réaction cutanée allergique.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Formaldéhyde		Peut causer le cancer.
Trisodium nitrilotriacetate		Susceptible de provoquer le cancer.

#### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Gluconate de sodium	Sans objet
Hydroxyde de potassium	Sans objet
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Sans objet
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Sans objet
Formaldéhyde	Groupe 1
Dichloroacetic acid	Groupe 2B
Trisodium nitrilotriacetate	Groupe 2B

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 10 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Nom	Classification
2-Butoxyéthanol	Groupe 3
Triphosphate pentasodique	Sans objet

#### Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Gluconate de sodium	Sans objet
Hydroxyde de potassium	Sans objet
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Sans objet
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Sans objet
Formaldéhyde	Connu pour être cancérigène pour l'homme
Dichloroacetic acid	Raisonnement considéré comme cancérigène pour les humains
Trisodium nitrilotriacetate	Sans objet
2-Butoxyéthanol	Sans objet
Triphosphate pentasodique	Sans objet

#### Mutagenicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Formaldéhyde	Soupçonné provoquer des anomalies génétiques.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Triphosphate pentasodique	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Formaldéhyde	Peut causer une irritation des voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 11 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
2-Butoxyéthanol	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 1550 mg/L (48 hr [mobility])
	Fish LC50 Oncorhynchus mykiss: 1474 mg/L (96 hr)
	Aquatic Plants EC50 Freshwater algae: 1840 mg/L (72 hr [growth rate])
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Fish LC50 Danio rerio: 100.81 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Acartia tonsa: 31.62 mg/L (48 hr)
	Aquatic Plants EC50 Desmodosmus subspicatus: 27.22 mg/L (72 hr)
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Fish LC50 Danio rerio: 2 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 6.4 mg/L (48 hr)
Dichloroacetic acid	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 106 mg/L (24 hr)
	Fish LC50 Marine water fish: >2000 mg/L (96 hr)
	Aquatic Plants EC50 Marine water algae: 148.2 mg/L (72 hr)
Trisodium nitrilotriacetate	Fish LC50 Pimephales promelas: 114 mg/L (96 hr)
	Plantes aquatiques CE50 Desmodosmus subspicatus : >100 mg/L (72 heures [vitesse de croissance])
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 560 mg/L (96 hr [mortality])
Hydroxyde de potassium	Fish LC50 Gambusia affinis: 80 mg/L (96 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Various: 30 to < or = 1000 mg/L (48 hr)
Triphosphate pentasodique	Fish LC50 Oryzias latipes: >1000 mg/L (48 hr)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: >100 mg/L (48 hr)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 12 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Fish NOEC Danio rerio: 1 mg/L (28 d [read-across])
	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 1 mg/L (21 d [read-across])
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Aquatic Invertebrates NOEC Daphnia magna: 0.9 mg/L (21 d)
Trisodium nitrilotriacetate	Aquatic Invertebrates LC50 Pagurus longicarpus: 1875 mg/L (7 d)
2-Butoxyéthanol	Fish LC50 Poecilia reticulata: 983 mg/L (7 d)
	Aquatic Invertebrates EC50 Daphnia magna: 297 mg/L (21 d [reproduction])
Triphosphate pentasodique	Aquatic Plants EC50 Skeletonema costatum: >900 mg/L (7 d [growth rate])

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Readily biodegradable in water (100% degradation [DOC removal] after 28 days).
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Readily biodegradable in water (50% degradation after 1 day; >90% degradation after 5 days).
Formaldéhyde	Readily biodegradable (99% degradation after 28 days).
Dichloroacetic acid	Cette substance est facilement biodégradable.
Trisodium nitrilotriacetate	Substance is readily biodegradable. >95% degradation in water, measured by DOC removal, after 28 days.
Hydroxyde de potassium	Persistence and degradability studies do not apply to inorganic substances.
2-Butoxyéthanol	Readily biodegradable (90.4% degradation after 28 days, measured by CO2 evolution).
Triphosphate pentasodique	Les études de biodégradation ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 13 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Nom	Résultat
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Substance is not expected to bioaccumulate significantly (estimated BCF: 70.79 L/kg).
Formaldéhyde	Accumulation in aquatic organisms is not to be expected.
Dichloroacetic acid	This substance has low potential for bioaccumulation.
Trisodium nitrilotriacetate	Bioaccumulation is not expected. BCF (aquatic species): 3 L/kg ww
Hydroxyde de potassium	Potassium hydroxide is a strong alkaline substance that dissociates completely in water to K <sup>+</sup> and OH <sup>-</sup> . Considering its high water solubility, potassium hydroxide is not expected to bioconcentrate in organisms.
2-Butoxyéthanol	Ne devrait pas se bioaccumuler (log Kow = 0,83).
Triphosphate pentasodique	This substance hydrolysed to orthophosphate in aqueous and biological systems. The degradation products of sodium tripolyphosphate are essential nutrients (food element) for plants, and stimulate the growth of water plants (macrophytes) and/or algae (phytoplankton). The potential for bioaccumulation is therefore considered to be minimal.

### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	Substance is mobile to moderately mobile (experimental log Koc: 1.812 dimensionless; calculated Koc: 648 L/kg); therefore, moderate adsorption to soil can be expected.
D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	Substance is expected to be mobile (log Koc: 1.7); therefore, adsorption to soil is not expected.
Formaldéhyde	Adsorption to solid soil phase is possible.
Dichloroacetic acid	This substance will not adsorb at all to soils or sediments should these environmental compartments be exposed to it.
Trisodium nitrilotriacetate	The substance has a low potential for adsorption to soil and sediment. log Kp (sediment-water): 1.6 L/kg
Hydroxyde de potassium	Potassium hydroxide is very soluble in water and dissociates completely to K <sup>+</sup> and OH <sup>-</sup> . If emitted to surface water, sorption to particulate matter and sediment will be negligible.
Triphosphate pentasodique	The substance has a high potential for adsorption to soil and sediment.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Données sur le produit :**

**Évaluation PBT :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

**Évaluation vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

**Données sur la substance :**

**Évaluation PBT :**

D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
---	--

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 14 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

### Predator S/S

Trisodium nitrilotriacetate	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Formaldéhyde	Not a PBT substance.
Dichloroacetic acid	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Hydroxyde de potassium	L'évaluation PBT (persistant, bioaccumulable, toxique) ne s'applique pas aux substances inorganiques.
2-Butoxyéthanol	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Triphosphate pentasodique	L'évaluation PBT (persistant, bioaccumulable, toxique) ne s'applique pas aux substances inorganiques.

#### Évaluation vPvB :

D-glucopyranose, oligomères, décyl octyl glycosides	La substance n'est pas vPvB.
Trisodium nitrilotriacetate	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Propane-1-aminium 3-amino-N-(carboxyméthyle)-N,N-diméthyle-, N-coco dérivés acyles, hydroxydes, sels inertes	La substance n'est pas vPvB.
Formaldéhyde	Not a vPvB substance.
Dichloroacetic acid	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Hydroxyde de potassium	L'évaluation vPvB (très persistant, très bioaccumulable) ne s'applique pas aux substances inorganiques.
2-Butoxyéthanol	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Triphosphate pentasodique	L'évaluation vPvB (très persistant, très bioaccumulable) ne s'applique pas aux substances inorganiques.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables. Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables.

#### Emballages contaminés :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015


Date de préparation initiale : 07.15.2019

Page 15 sur 16

Date de révision :

04.27.2023

**Predator S/S**

N° UN	UN1814
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'hydroxyde de potassium
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### Réglementations du Canada

**Liste intérieure des substances (DSL) :** Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

**Liste extérieure des substances (NDSL) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Date de préparation initiale :** 07.15.2019

Page 16 sur 16

**Date de révision :**

04.27.2023

**Predator S/S**

**Informations supplémentaires :** Non déterminé

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

**Avertissement :**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**Date de préparation initiale :** 07.15.2019

**Date de révision :** 04.27.2023

**Fin de la fiche de données de sécurité**